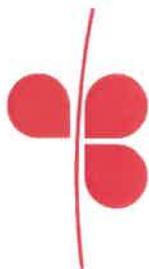


Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-60



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Approbation du dernier procès-verbal

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du **27 juin 2022**.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-61



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Convention d'adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion 59 – Pôle santé au travail – Simplification des tarifs en lien avec la santé au travail – Adoption d'une contribution santé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le centre de gestion du Nord fait évoluer ses services de santé et médecine du travail et ses tarifs. Cette évolution fait suite à la parution du décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale qui consacre les équipes pluridisciplinaires de santé au travail animées et coordonnées par un médecin du travail.

Il précise que pour tenir compte de cette évolution, le centre de gestion adapte sa facturation et la simplifie. Jusqu'à présent les visites et actions de ces professionnels étaient facturées à la journée ou la demi-journée. A compter du 1^{er} janvier 2023, la commune aura accès à ces prestations en versant une contribution annuelle de 85 euros par agent-e.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'adhésion avec le centre de gestion 59.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion 59.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

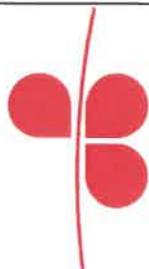
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-62



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Convention avec l'Education Nationale : Dispense de cours de tennis

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'Education Nationale pour la dispense de cours de tennis aux élèves de CM1 et de CM2.

Cette convention engage la ville à prendre en charge le coût des cours dont le montant total est de 567 € pour 3 cycles (soit 189€ par cycle).

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Education Nationale.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-63



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire propose d'autoriser la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
2183 : Matériel de bureau Opération mairie 60 000,00€	13251 : GFP de rattachement Opération mairie 10 000,00€
2135 : Installations générales, agencements Opération musée 12 500,00€	
21568 : Autre matériel et outillage d'incendie Opération ferme Jacquart -2 500,00€	
2313 : Constructions : Opération travaux du Centre Socio Culturel -60 000,00€	
TOTAL : 10 000,00€	TOTAL : 10 000,00€

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
	6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel 80 000,00€
6226 : Honoraires 12 000,00€	7368 : Taxe locale sur la publicité extérieure 28 000,00€
60612 : Energie – Electricité 198 237,00€	7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation 70 000,00€
TOTAL : 0,00€	74121 : Dotation de solidarité rurale 32 237,00€
TOTAL : 210 237,00€	TOTAL : 210 237,00€

Monsieur le Maire demande aux membre du Conseil Municipal :

- D'accepter d'apporter au budget primitif les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes référents à cette décision

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 22 voix pour et 7 abstentions,

ACCEPTE d'apporter au budget primitif les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-64



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Fonds de concours de Douaisis Agglo – Affectation des crédits 2022

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la ville de Dechy ouvre droit auprès de Douaisis Agglo, au titre de l'année 2022, à un fonds de concours de 60 000,00€ pour lequel elle déposera différents dossiers respectant les conditions de fonds.

Il précise que la ville peut choisir d'utiliser ce fonds de concours communautaire mis à disposition pour financer des dépenses de fonctionnement relatives à un équipement public. Ces dépenses de fonctionnement concernent des frais inhérents à la maintenance technique de l'équipement public (contrats d'entretien, petites réparations, nettoyage...).

Les traitements d'agents de maintenance ou d'animation ne peuvent pas être subventionnés.

Il propose de solliciter le fonds de concours de la manière suivante :

- En investissement, 10 000,00€ pour les travaux de l'ascenseur (dont le montant total est de 28 865€ HT)
- En fonctionnement 50 000,00€ pour les dépenses se rattachant aux contrats de maintenance des appareils de chauffage, des logiciels, du matériel informatique, des photocopieurs, l'entretien de l'éclairage public et l'entretien et la réparation des bâtiments et de divers matériels pour un montant égal ou supérieur à 100 000€ TTC.

Il précise que la part consacrée par Douaisis Agglo tant en investissement qu'en fonctionnement, ne peut excéder le montant lui-même consacré par la commune sur ces mêmes frais. En investissement le financement communautaire se fera sur les montants HT, en fonctionnement sur les montants TTC.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de solliciter, auprès de Douaisis Agglo, le bénéfice de ce fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement ci-dessus présentées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

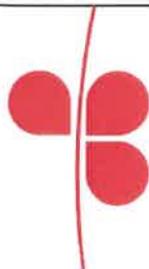
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-65



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJJ, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJJ) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Convention de mise à disposition de locaux municipaux aux associations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour une meilleure gestion des services, il convient de signer avec les associations une convention d'occupation des locaux.

Il précise qu'il s'agit d'une convention de principe d'une durée maximum d'un an qui sera renouvelée chaque année après vérification du bon maintien des locaux municipaux et d'une consommation raisonnable des fluides.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à les signer chaque année.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer chaque année les conventions de mise à disposition gratuite de local municipal aux associations.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-66



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Expropriation

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au permis d'aménager de la SARL 2 PG obtenu, le 8 septembre 2021, pour la création d'un lotissement de 21 lots libres et 1 îlot (béguinage de Norévie) situé au lieu-dit « la justice », rues d'Estiennes d'Orves, Suzanne Lanoy et Victor Foveau, il est nécessaire de procéder à deux expropriations.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre en œuvre une procédure d'expropriation à l'encontre de deux riverains.

Le dossier d'expropriation est joint à cette présente délibération.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 22 voix pour et 7 abstentions**

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre une procédure d'expropriation à l'encontre des deux riverains.

Télétransmis le 05 octobre 2022
Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

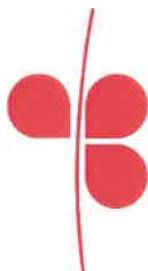
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-67



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Signature d'une convention d'autorisation de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-10-19 en date du 20 octobre 2020 ainsi que la précédente convention.

Dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien de la société **Energie 08** situé sur les territoires des communes de Cantin, Dechy et Roucourt, le Conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire, à signer :

- une « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien ».

Après avoir donné lecture de ladite convention (document original, plan et annexes joints à la présente délibération), Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 22 voix pour et 7 abstentions**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec la Société Energie 08.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

**Télétransmis le 05 octobre 2022
Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022**

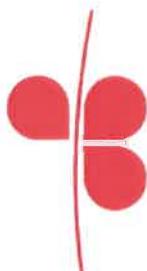
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-68



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Mise en place du permis de louer ou de diviser

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Douais Agglo a renforcé son action auprès des particuliers en proposant un accompagnement gratuit pour tous les propriétaires (occupants ou bailleurs) éligibles aux aides publiques dans leurs projets de réhabilitation. Une étude a aussi été menée sur les logements vacants en 2019 ainsi qu'une étude pré opérationnelle d'OPAH sur le centre-ville de Douai en débouchant sur la création d'un périmètre d'OPAH.

Il précise qu'afin de compléter les dispositifs d'intervention sur le parc privé et d'améliorer la lutte contre l'habitat indigne, les lois ALUR et ELAN ont créé les dispositifs « Permis de louer » et « Permis de diviser »

Il explique que le permis de louer peut prendre deux formes :

- La Déclaration de Mise en Location (D.M.L.) : outil préventif et pédagogique, il oblige les propriétaires à déclarer à la collectivité la mise en location d'un bien dans les

- 15 jours suivant la conclusion d'un nouveau contrat. Le dépôt donne lieu à la délivrance d'un récépissé dans un délai d'un mois, d'une semaine si le dossier est complet ;
- L'Autorisation Préalable de Mise en Location (A.P.M.L.) : outil plus coercitif car il conditionne la conclusion d'un contrat de location à l'obtention d'une autorisation préalable. Délivrée dans un délai d'un mois, cette autorisation est valable deux ans suivant sa délivrance si le logement n'a pas été mis en location. Le propriétaire peut recevoir un refus de louer si son logement porte atteinte à la sécurité ou la salubrité publique. S'il loue malgré l'interdiction, il peut être sanctionné par une amende de 15 000€ reversée à l'A.N.A.H.

Il expose que le permis de diviser est un dispositif complémentaire au permis de louer. Il permet aussi d'intervenir en amont de la location. Ainsi, tout propriétaire d'une maison ou d'un immeuble souhaitant diviser son bien, situé sur un périmètre défini, pour créer un ou des logements supplémentaires, devra disposer d'un permis de diviser. Les logements devront respecter les conditions de salubrité et de sécurité.

Pour mettre en place ces dispositifs, il convient de délimiter des zones soumises à autorisation de mise en location sur les territoires présentant une proportion importante d'habitat dégradé. Ces zones sont délimitées au regard de l'objectif de lutte contre l'habitat indigne et en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat en vigueur et le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. Ces zones peuvent concerner un ou plusieurs ensembles immobiliers.

Il informe l'Assemblée que Douaisis Agglo nous invite à leur faire connaître notre volonté de mettre en place l'un de ces dispositifs précités dans la commune accompagnée d'une zone géographique : carte, liste des rues et données permettant d'étayer le choix du périmètre et les catégories et caractéristiques des logements. Le dispositif sera mis en place et géré intégralement par la commune.

Le plan de situation et le listing des rues concernées sont joints à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

ACCEPTE de mettre en place le permis de louer et le permis de diviser.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

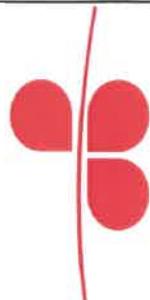
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-69



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJJJ, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJJJ) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Charte informatique commune à la ville et au C.C.A.S. de Dechy

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la charte informatique qui définit les conditions d'accès et les règles d'utilisation des moyens informatiques. Cette charte est commune aux agents de la ville de DECHY et du C.C.A.S.

Cette charte a été approuvée par le comité technique commun ville et C.C.A.S. du 19 septembre 2022.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE la charte informatique commune de la ville de DECHY et du C.C.A.S.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

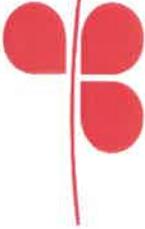
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-70



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSIAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en sa séance du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a voté la création de 10 emplois d'adjoints techniques afin de donner un CDI aux contractuels. Cependant, depuis la loi de transformation, il n'est plus possible de CDIser les contractuels dès 50 % de quotité comme le prévoyait la loi SAUVADET auparavant.

Il demande au Conseil Municipal de supprimer ces 10 postes d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2022.

Il précise qu'il faut également supprimer à la même date :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (poste d'un agent nommé rédacteur au 1^{er} juin 2022)
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (poste d'un agent parti en retraite au 1^{er} juillet 2022)
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (postes de deux agents partis en retraite au 1^{er} mai et au 1^{er} septembre 2022)

- 1 poste d'agent de maîtrise principal (poste d'un agent suite à une mutation au 1^{er} mai 2022)
- 2 postes de technicien (1 poste créé lors du recrutement du DST + 1 poste d'un agent parti en retraite au 1^{er} mai 2022)
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique (1 poste créé avec la mauvaise quotité et 1 poste crée avec le mauvais grade)

La suppression de postes dénommés ci-dessus a été approuvée par les membres du comité technique en date du 19 septembre 2022.

Il demande également au Conseil Municipal de créer à compter du 1^{er} octobre 2022 :

- 2 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

ACCEPTTE à compter du 1^{er} octobre 2022 de supprimer :

- les 10 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 2 postes de technicien
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique

ACCEPTTE de créer à la même date :

- 2 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint administratif

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022

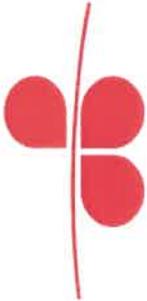
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2022-09-71



Le **vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 23 septembre 2022, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Christelle FIQUET, Didier FULGEROT, Cindy MERY Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Philippe MAUPIN, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER,

Etaient représenté(e)s : Madame Anne-Sophie DELPLANQUE-MOUY (procuration donnée à Madame Laëtitia TAILLE-BIJI) , Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Madame Rabiah ARABEN (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Appel à manifestation d'intérêt (A.M.I.) – Choix du candidat

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 1^{er} alinéa ;

Considérant la politique nationale de développement de l'énergie photovoltaïque et notamment des objectifs qu'entend poursuivre la Commune dans ce domaine.

Considérant que la Commune souhaite voir réaliser un tel projet sur son territoire. Dans cette perspective, les terrains cadastrés A 758 et A 757 qui représentent une superficie de 28 ha, au bois de Lanoy appartenant à son domaine privé ont été identifiés comme pouvant accueillir un projet de centrale photovoltaïque.

Considérant que dans ce cadre la Commune a lancé une procédure de mise en concurrence afin de permettre aux candidats intéressés de présenter un projet. Un A.M.I. (appel à manifestation d'intérêt) a été lancé pour la mise à disposition d'un foncier communal en complément d'activités de loisirs pour un projet de centrale photovoltaïque. La publicité a été faite par affichage sur une plateforme de mise en concurrence.

Considérant que 7 entreprises ont candidaté et qu'à l'issue de la procédure 3 candidats ont présenté un projet.

Considérant qu'après analyse des offres, la commission « développement durable et énergies renouvelables (ENR) » propose de retenir le projet de la société TSE, dont le siège social est 55, allée Pierre Ziller à VALBONNE 06650.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

RETIENT le projet présenté par la Société TSE portant sur la réalisation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles ci-dessus identifiées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

Télétransmis le 05 octobre 2022

Publié sur le site de la ville le 10 octobre 2022